

# COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Soins générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2587

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SARHANI Khadija

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : 546,50 + 300 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR M. BERRADA SOUNNI  
ORL - Chirurgie Faciale et Cou  
Chirurgie Esthétique  
Chirurgie Maxillo - Faciale  
T: 0522 250 559 - 0675 500 995

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Sarhani Khadija Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

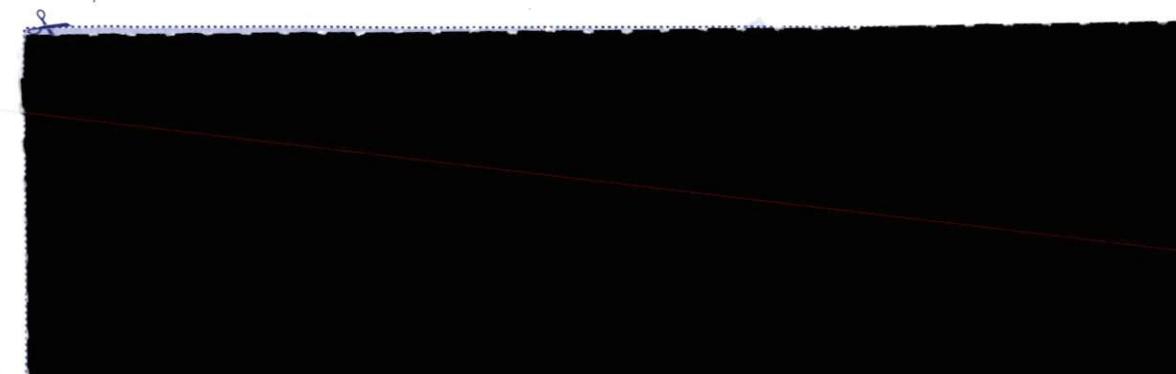
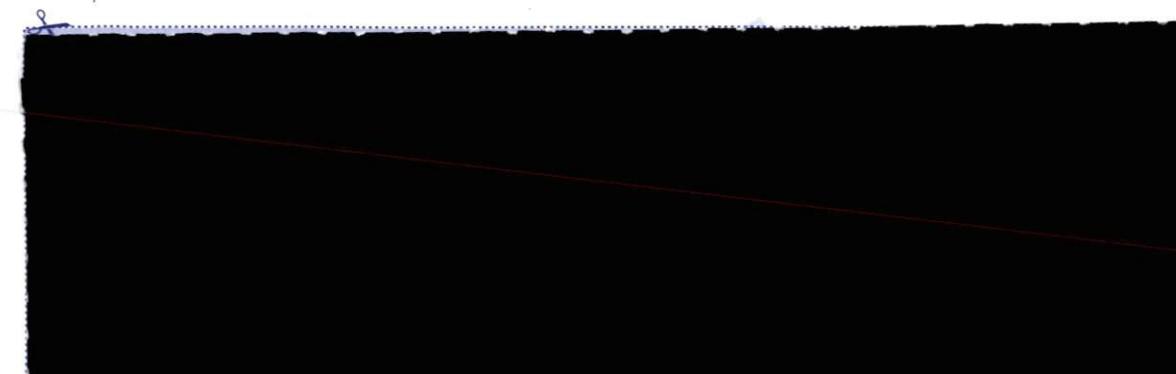
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 19/01/2018

Signature de l'adhérent(e) :



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
19/01/2022	Op		3500	Dr M. BERRADA SOUINI ORL - Chirurgie Faciale Chirurgie Esthétique Chirurgie Maxillo - Façiale 0522 250 559 - 0675 500 995

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Zinnespeier Bernhard Bueggenb Suisd Adreherm Casabianca Dienstleistungen für Parfümerie	10/10/22	546,12

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

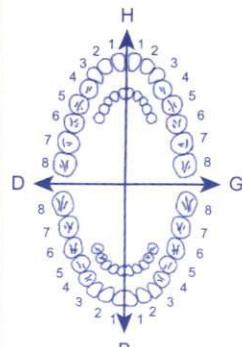
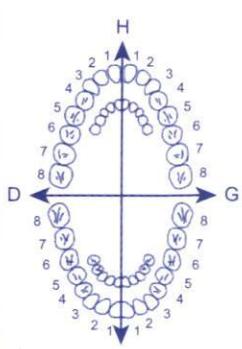
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bil

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	G 00000000 11433553		Montants des soins
	B			Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Berrada Soussi Mohamed

Chirurgie Esthetique de la Face  
ORL Chirurgie du Nez et Cou  
des  
de Lyon

6 118001 200511

PPV : 134 DH 50



دكتور براردة سني محمد

جراحة تجميل و تقويم الوجه  
أذن، أنف، حنجرة و جراحة العنق  
جراحة الوجه و الفكين  
الليزر التجميلي  
الباطل لبيون

6 118001 200511  
PPV : 134 DH 50

Casablanca le .....

19/01/2021

les Pyramides  
Casablanca  
Maroc

134,50x2 = 269,00

1) Fradiex cp 210 →  
29 x 35 = 1035

(S.V)

205,00

2) Tavanic cp  
100/700 mg

(S.V)

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain seba Casablanca  
Tavanic 500mg, cp. pel b7  
P.P.V : 205,00 DH

6 118001 080830

3) Diphone 500  
29 x 35 = 1035

(S.V)

18,50

4) Arnica gel 50ml  
50ml = 75 adt

ARNICA GEL  
LOT: BHB 76  
EXP: 08/2024  
PPC: 54.00DH

54,00

5) Arnigel  
100g = 35 adt

(S.V)

546,50

Dr M. BERRADA SOUNNI  
ORL - Chirurgie Face et Cou  
Chirurgie Esthétique  
Chirurgie Maxillo-Faciale  
Tél: 0522 250 559 • 0675 500 995  
Tél: 0522 250 559 • 0675 500 995

Imm. Caf office, angle bd Omar El Khayam et A.Bouabid, 3ème étage, N° 10, arrêt Tram Beausejour.

Tél: 0522 250 559 • 0675 500 995 En cas d'urgence : 0660 252 405